

Compte rendu Réunion du Conseil Municipal du 01 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier février à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BUTON, Maire

Nombre de membres en exercice: 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2022

Etaient présents : BUTON Didier, BODARD Thierry, GAUVRIT Didier, PAJOT Sylvie, TROCHARD Loïc, SECHET Carole, PELLOQUIN Emilie, MARTIN Jean-Eddy, DANIEL Yann, DESJARDINS Sandrine, GRENON Frédéric, NADEAU Claudine, COUTANCEAU Jacques.

Absents excusés: JOUANNEAU Nadine, CHALET Laurence, BRAUD Stéphane, RETUREAU Cynthia, PAPIN Didier, HERVE Emilie.

M. TROCHARD Loïc a été élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

DCM 2022-02-01-003

ACQUISITION DE LA MAISON SITUEE 2, RUE DES VOLLERIES PARCELLE AB142

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 25 janvier 2022 il a été proposé d'acquérir la maison située « 2, rue des Volleries » sur la parcelle AB 142. Cette maison se situant dans le périmètre des travaux d'aménagement du centre-bourg il paraissait opportun d'engager une négociation avec les vendeurs.

L'agence immobilière a été contactée à ce sujet. Une proposition d'acquisition a été faite au prix de 267 000 € honoraires d'agence inclus. Cette proposition a été acceptée par les vendeurs.

Considérant le prix d'acquisition l'avis des domaines a été demandé. La visite du bien est prévue lundi 14 février.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'acquisition de cette maison au prix de 267 000 €, honoraires d'agence inclus, dans l'attente de l'avis des domaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ➤ valide l'acquisition de la maison située « 2, rue des Volleries », sur la parcelle AB142 au prix de 267 000 € honoraires d'agence inclus,
 - **autorise** M. le Maire à signer le compromis avec l'agence immobilière.

Affichage en Mairie le 10 février 2022 Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

DCM 2022-02-01-004

AMENAGEMENT DE LA ZONE 1AUL

DECLARATION SANS SUITE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL RELATIF AU MARCHE DE TRAVAUX EN RAISON D'UNE NECESSITE DE REFEFINITION DES BESOINS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21, Vu les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique, Vu le tableau d'enregistrement des offres,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que s'agissant du marché de travaux relatif à l'aménagement de la zone 1AUL situé route de Sallertaine :

• Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 20 décembre 2021 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée ainsi que sur le profil acheteur https://www.marches-securises.fr le 15

décembre 2021. La date limite de remise des offres était fixée au 17 janvier 2022 à 12h00. Le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur ce profil acheteur.

• Pour donner suite à l'ouverture des plis qui a eu lieu le 17 janvier 2022,

Il convient donc de déclarer la procédure sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une nécessité de redéfinition des besoins (supprimer évacuation des terres) et de relancer une nouvelle consultation selon une procédure adaptée pour attribuer le marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ➤ décide de déclarer la procédure de consultation relative au marché de travaux pour l'aménagement de la zone 1AUL situé route de Sallertaine sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une nécessité de redéfinition des besoins et de relancer une nouvelle consultation selon une procédure adaptée pour attribuer le marché.
- ➤ précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur ... (imputation budgétaire à remplir par le maître d'ouvrage).

Affichage en Mairie le 08 février 2022 Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne le

QUESTIONS DIVERSES

Néant

SIGNATURES

BUTON Didier Maire	BODARD Thierry 1 ^{er} Adjoint	JOUANNEAU Nadine 2ème Adjoint Absente excusée	CHALET Laurence Absente excusée
GAUVRIT Didier	PAJOT Sylvie	TROCHARD Loïc	SECHET Carole
BRAUD Stéphane	PELLOQUIN Emilie	MARTIN Jean-Eddy	RETUREAU Cynthia
Absente excusée			Absente excusée
DANIEL Yann	DESJARDINS Sandrine	PAPIN Didier	HERVE Emilie
		Absent excusé	Absente excusée
GRENON Frédéric	NADEAU Claudine	COUTANCEAU Jacques	